

Fusion DGI-DGCP, quelle réalité ? Un Défi à relever pour notre Avenir

Les Sections CGT Impôts et Trésor des Pyrénées-Atlantiques se sont rencontrées afin de conduire des actions communes.

Le 4 octobre, le Ministre a annoncé la fusion globale des deux administrations sans lésiner sur les moyens de communication.

En apparence, chacun peut trouver son compte dans cette fameuse lettre : les tenants de la fusion fiscale, ceux de la fusion globale (une seule direction centrale et locale), les agents (pas de perdants) et bien sûr les usagers (les gagnants) !

Cela s'appelle de la communication mais qu'en est-il en réalité ?

Il s'agit d'une fusion imposée, sans débat préalable, qui s'intègre dans le cadre de la révision générale des politiques publiques. Elle vise à contribuer au resserrement des réseaux (DGI et DGCP), à justifier des baisses massives d'effectifs et l'abandon de missions.

Depuis plusieurs années, tant à la DGI qu'à la DGCP, la CGT n'a cessé de dénoncer la dégradation des conditions de travail des agents qui ont pour conséquence des difficultés grandissantes à rendre un service de qualité, de disponibilité et de proximité. La concentration en pôles se poursuit et éloigne toujours plus le service public de la population.

Que propose cette réforme ?

Une seule direction pour la fin du premier semestre 2008.

Elle annonce la création de deux filières, une fiscale (assiette et recouvrement réunis) et l'autre pour la gestion publique. Pour ce qui concerne le secteur des collectivités locales, il n'est guère développé dans le texte ministériel où l'on ne parle que d'action de « soutien et de conseil ».

En la matière, les améliorations induites par la dite fusion sont peu perceptibles.

L'expérience récente des SIE (Service des Impôts des Entreprises) a entraîné une forte dégradation des conditions de travail, une perte de technique fiscale et montre les limites des missions assiette et recouvrement exercées par le même agent.

La création de SIP (Service des Impôts des Particuliers) n'échappera pas à ces critiques.

Le maillage des trésoreries serait maintenu avec des missions fiscales, en fait limitées à des fonctions d'accueil, et de gestion des collectivités. Mais le regroupement des services dans les communes qui détiennent une trésorerie et un Centre des Impôts (CDI) pourrait, si nous n'y prenons garde, avoir pour conséquence de vider de leur substance les trésoreries de proximité.

Si un délai de 3 ans est donné aux agents transférés dans la filière fiscale avec différentes options possibles, il nous faudra être très offensifs sur les possibilités offertes notamment en matière de règles de gestion des personnels dans un contexte de compression du réseau et d'un recentrage des missions.

Il est à craindre que la perte d'un grand nombre d'emplois génère une mobilité forcée pour les agents de tout grade (la création d'un dispositif d'accompagnement à la mobilité étant le signe révélateur des intentions de nos décideurs).

Par ailleurs, dans la lettre adressée à chaque agent, le ministre n'aborde pas la question du statut des fonctionnaires et des garanties collectives. Et pour cause, certaines évolutions néfastes sont d'ores et déjà évoquées : contrat de gré à gré, individualisation des carrières, rémunération au mérite, notion de métier et de filière ... Cela nous concerne tous pour notre avenir professionnel.

Voilà le contexte et la volonté délibérée de nos « réformateurs » !

Il n'y a pourtant pas de fatalité : il est possible d'imposer d'autres choix en s'appuyant sur le projet alternatif de la Fédération des Finances CGT et de ses syndicats Impôts et Trésor afin de démontrer l'utilité et les complémentarités de nos missions, de développer nos métiers et de créer les synergies garantissant le maintien d'un Service Public de qualité et de proximité auquel les citoyens et les agents des Finances sont attachés.

Sur toutes ces questions essentielles, les syndicats CGT du TRESOR et des IMPOTS travaillent depuis des années en étroite collaboration, et se retrouvent unis pour la défense de toutes nos missions et des agents.

C'est pourquoi, les sections syndicales CGT du TRESOR et des IMPOTS des Pyrénées-Atlantiques ont décidé d'organiser une Assemblée Générale Extraordinaire Commune des Personnels, dans le cadre autorisé par le ministre, pour débattre du projet de fusion communiqué et de nos alternatives.

**Les syndicats CGT des Impôts et du Trésor
des Pyrénées-Atlantiques vous invitent à venir nombreux à
l'Assemblée Générale Extraordinaire Commune**

(ouverte à tous les personnels - note de service RH en cours d'élaboration-)

qui se tiendra

le jeudi 29 novembre 2007 au foyer rural de PUYOO à 9 Heures 30.

Restauration prévue sur place le midi (environ 12€)

Pour faciliter l'organisation, un premier point sera fait le 20 novembre.

Pour le Trésor, prévenir rapidement de votre participation et inscription au repas auprès
de Eric MANRY TP Pau, 05/59/82/22/62 eric.manry@cp.finances.gouv.fr ,

Noël LANTENOIS TG, 05/59/82/24/00 poste 1123 noel.lantenois@cp.finances.gouv.fr ,

Jean Marc DUMARTIN TG, 05/59/82/24/08 jean-marc.dumartin@cp.finances.gouv.fr

ou autre militant de votre connaissance qui fera suivre.

Suggestion de co-voiturage : rendez-vous à Pau, parking piscine du Cami Salié, et Bayonne, rond point de Mouguerre pour départs à 8h 30 précises.